

# Stratégie de l'environnement de l'OCDE : Bilan en 2004

Qu'est-ce que la Stratégie  
de l'environnement  
de l'OCDE ?

Quels sont ses principaux  
objectifs ?

Que reste-t-il à faire ?

Pour plus d'informations

Références

Où nous contacter ?

## Introduction

Les pays de l'OCDE travaillent d'arrache-pied à la résolution des problèmes d'environnement auxquels ils sont confrontés, mais ils devront avoir recours à des politiques beaucoup plus ambitieuses pour respecter leurs engagements nationaux et internationaux. Dans un certain nombre de domaines, des progrès sont intervenus depuis que les ministres des pays de l'OCDE ont adopté en 2001 la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du xxi<sup>e</sup> siècle*. Ainsi, il y a eu un durcissement des réglementations en matière de pollution atmosphérique, de nouvelles politiques fondées sur le jeu du marché ont été adoptées ou sont en projet pour atténuer le changement climatique au moindre coût, on assiste à un renforcement des cadres réglementaires visant à protéger l'environnement et la santé humaine des effets des produits chimiques, et plusieurs accords internationaux importants destinés à protéger le milieu marin et à assurer la viabilité des pêches sont entrés en vigueur récemment, grâce en partie à leur ratification par certains pays de l'OCDE. Cependant, les politiques actuelles ne sont pas suffisantes pour protéger convenablement les ressources de la biodiversité ou faire face au changement climatique. La croissance économique ne se traduit plus de façon systématique par un accroissement proportionnel des pressions exercées sur l'environnement dans un certain nombre de secteurs importants – ce qui révèle un certain degré de « découplage » entre la première et les secondes –, mais l'impact sur l'environnement de l'expansion continue de la circulation routière, de la production énergétique et des pratiques agricoles demeuré élevé.

Un certain nombre d'obstacles à la réforme des politiques environnementales – parmi lesquels des facteurs politiques comme une intégration insuffisante des politiques, et le manque d'informations – empêchent toujours de progresser. Les aspects scientifiques du changement climatique continuent d'être mis en doute, ce qui entrave la conclusion d'un accord sur les mesures à prendre pour faire face au phénomène. Les taxes sur l'énergie voient leur efficacité et leur efficacité économiques, de même que leur efficacité environnementale, pâtir des exemptions dont bénéficient encore bien souvent les secteurs les plus énergivores et polluants. Bien que l'on constate une évolution progressive vers des subventions agrico-

les plus « écologiques », les obstacles à la réforme des subventions demeurent importants, d'où la lenteur des progrès. Pour les ministres de l'environnement des pays de l'OCDE, il s'agira de plus en plus d'œuvrer de concert avec leurs collègues des autres ministères, avec leurs homologues étrangers et avec les partenaires du monde des entreprises et de la société civile pour faire en sorte que des politiques environnementales appropriées puissent être élaborées et appliquées.

Cette Synthèse propose un tour d'horizon des progrès intervenus jusqu'à présent et des défis que les pays de l'OCDE doivent encore relever. ■

## Qu'est-ce que la Stratégie de l'environnement de l'OCDE ?

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle* a été adoptée le 16 mai 2001 par les ministres de l'environnement des

pays de l'OCDE et approuvée le lendemain par le Conseil de l'OCDE réuni au niveau des ministres. Elle énonce cinq objectifs fondamentaux pour parvenir à un développement écologiquement viable dans les pays de l'OCDE (voir encadré). Ces derniers ont défini les principaux défis à relever pour atteindre chacun de ces objectifs, énuméré 71 actions à engager au niveau national à cet effet et demandé à l'OCDE d'appuyer leur démarche en conduisant des travaux complémentaires dans une série de domaines. Les grands problèmes mis en œuvre dans la *Stratégie* sont ceux qui ont été recensés dans les *Perspectives de l'environnement de l'OCDE* de 2001 comme les problèmes d'environnement auxquels il est le plus urgent de s'attaquer pour progresser sur la voie de l'objectif à long terme qu'est la viabilité écologique. Les ministres de l'environnement des pays de l'OCDE se réuniront à nouveau en avril 2004 pour faire un premier bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la *Stratégie* et déterminer les domaines qui appellent de nouvelles mesures. ■

### Encadré 1. Les 5 objectifs de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE

La *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* énonce cinq objectifs interdépendants pour parvenir à des politiques environnementales opérationnelles et efficaces par rapport à leur coût dans l'optique du développement durable :

- **Objectif 1.** Maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles (en portant une attention particulière au climat, à l'eau douce et à la biodiversité).
- **Objectif 2.** Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique (en portant une attention particulière à l'agriculture, aux transports et à l'énergie).
- **Objectif 3.** Améliorer les informations pour la prise de décision : mesurer les progrès au moyen d'indicateurs.
- **Objectif 4.** L'interface social-environnement : améliorer la qualité de vie.
- **Objectif 5.** Interdépendance environnementale à l'échelle planétaire : améliorer la gouvernance et la coopération.

## Quels sont ses principaux objectifs ?

### Maintenir l'intégrité des écosystèmes

Le premier objectif de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* est de maintenir l'intégrité des écosystèmes par la gestion rationnelle des ressources naturelles. Il met l'accent sur trois domaines qui exigent une attention prioritaire : changement climatique, eau douce et diversité biologique.

- **Changement climatique.** Bien que de nombreux pays de l'OCDE continuent de voir leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) progresser, la plupart

ont réduit l'intensité d'émissions de leur croissance économique. Beaucoup se sont engagés sur la voie du partenariat avec le secteur privé et avec d'autres pays afin de créer des synergies dans la mise au point d'outils et de technologies nouvelles pour faire face au changement climatique. La moitié environ des pays de l'OCDE sont dotés de taxes sur le carbone ou sur l'énergie, une proportion similaire a officiellement établi des programmes volontaires de lutte contre le changement climatique avec l'industrie, et les mécanismes d'échanges de droits d'émission gagnent en importance. Néanmoins, des mesures supplémentaires devront de toute évi-

dence être prises pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et a fortiori les objectifs convenus par la plupart des pays de l'OCDE dans le cadre du Protocole de Kyoto. Si le recours aux systèmes d'échanges de droits d'émission, aux taxes liées au carbone et aux mécanismes de flexibilité basés sur des projets n'en est qu'à ses débuts dans les pays de l'OCDE, tous ces instruments se verront accorder une importance accrue dans les panoplies de mesures prises par les pouvoirs publics face au changement climatique afin de maintenir les coûts à un niveau acceptable. Etant donné que l'évolution du climat devrait avoir des répercussions notables dans les prochaines décennies malgré les engagements actuels de réduction des émissions de GES, les pays de l'OCDE devront consentir des efforts pour intégrer l'adaptation au changement climatique dans les politiques au niveau national, de même que dans les programmes d'aide au développement.

- **Eau douce.** La plupart des pays de l'OCDE ont su gérer leurs ressources en eau douce de façon à répondre aux besoins humains, moyennant notamment un recours accru à des mécanismes de tarification de l'eau pour gérer la demande. Ils ont aussi accordé une plus grande attention aux préoccupations sociales concernant l'accès des ménages à faible revenu à des services de l'eau abordables. Cependant, il est plus difficile de concevoir et d'appliquer des politiques de gestion qui prennent mieux en compte les besoins en eau des écosystèmes en plus des besoins humains. Les pays de l'OCDE se sont engagés à élaborer des plans intégrés de gestion des ressources en eau d'ici 2005, mais devront consacrer des moyens substantiels à leur mise en œuvre pour qu'ils portent leurs fruits. Si la plupart peuvent se targuer d'une utilisation durable de l'eau au niveau national, ce bilan global peut parfois masquer une utilisation non viable dans certaines régions (arides ou semi-arides, notamment) et à certaines périodes. Les masses d'eau les plus polluées ont été assainies dans les pays de l'OCDE, cependant que les rejets dans les eaux de surface provenant de sources ponctuelles, en particulier les rejets d'eaux usées industrielles et urbaines, ont été sensiblement réduits. En revanche, des progrès moindres ont été accomplis dans la lutte contre la pollution imputable au ruissellement à partir des terres agricoles et à d'autres sources diffuses. La majorité des pays de l'OCDE ne respecte pas encore les normes de qualité de base (relatives à la pêche et à la baignade) des eaux intérieures. De plus, on constate dans la plupart d'entre eux une tendance à la détérioration de la qualité des

eaux souterraines, du fait notamment des concentrations élevées de pesticides et de nitrates et, dans certains, de la salinisation.

- **Biodiversité.** Les zones protégées créées pour atteindre certains objectifs liés à la biodiversité couvrent désormais 14.6 % des terres émergées des pays de l'OCDE, et des progrès ont été réalisés dans la constitution de réseaux écologiques reliant ces zones par des corridors. Cependant, la gestion des zones protégées doit être considérablement améliorée, et il est urgent d'en créer davantage en milieu marin. Des efforts insuffisants sont faits pour freiner la disparition et le morcellement des habitats en dehors des zones protégées et pour appliquer l'approche écosystémique à la gestion des ressources naturelles, ce qui témoigne d'un manque d'intégration des préoccupations concernant la biodiversité dans les politiques sectorielles (agriculture, pêche, forêts et tourisme, par exemple). Le pourcentage des espèces connues qui sont menacées d'extinction ne cesse d'augmenter, et les indicateurs des populations de vertébrés en milieu naturel continuent de baisser. Ces dernières années ont vu l'entrée en vigueur d'un certain nombre d'accords internationaux importants destinés à favoriser une gestion durable des pêcheries, mais il est encore trop tôt pour que leur mise en œuvre ait pu permettre de ralentir la tendance persistante à la surexploitation des ressources halieutiques. Les pays de l'OCDE recourent à un plus large éventail de moyens d'action pour inciter à l'utilisation durable et à la conservation de la diversité biologique, mais les dépenses totales (publiques et privées) consacrées à la protection de la nature restent limitées. Les instruments économiques (droits, redevances, écotaxes, etc.) sont de plus en plus utilisés pour encourager l'exploitation durable de la biodiversité, de même que l'attribution de droits de propriétés bien définis, par exemple sous la forme de quotas individuels transférables dans le secteur de la pêche ou de droits de construire dans le domaine de la conservation des zones humides.

### ***Découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique***

Le deuxième objectif de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* est de découpler les pressions sur l'environnement de la croissance économique, en développant des modes durables de consommation et de production. L'accent est mis sur les secteurs prioritaires que sont l'agriculture, l'énergie et les transports.

**Agriculture.** Certains progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réduction des pressions dommagea-

bles exercées sur l'environnement par l'agriculture, mais des avancées beaucoup plus importantes sont nécessaires. L'utilisation des terres et l'érosion des sols ont diminué, le recul persistant de la biodiversité sur les exploitations agricoles s'est ralenti et on a constaté certaines réductions des émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole. Toutefois, la consommation d'eau du secteur augmente et le ruissellement des éléments nutritifs et des pesticides continue d'atteindre des niveaux élevés dans beaucoup de pays. De nombreux pays de l'OCDE luttent contre les effets de l'agriculture sur l'environnement en multipliant les mesures agro-environnementales et en ayant recours aux mécanismes d'écoconditionnalité, qui obligent les agriculteurs à respecter certaines règles de protection de l'environnement pour pouvoir bénéficier des aides. Cependant, le soutien des prix du marché, les paiements au titre de la production et les subventions aux intrants – qui sont potentiellement les formes de soutien les plus préjudiciables à l'environnement – représentent toujours 80 % des aides totales à l'agriculture. Tous les pays de l'OCDE sont à présent dotés d'un système de surveillance réglementaire des incidences potentielles des organismes génétiquement modifiés sur la santé et l'environnement, ce qui constitue une évolution positive.

**Transports.** Les effets sur l'environnement et la santé de certains polluants atmosphériques émis par les transports sont en diminution depuis quelque temps dans les pays de l'OCDE. Les émissions de la plupart des polluants demeurent cependant élevées, et les valeurs limites de qualité de l'air continuent d'être dépassées. Compte tenu du développement des réseaux routiers et des activités de transport en général, les progrès sont plus lents en matière de lutte contre le bruit, de prévention du morcellement des habitats et de réduction de la pollution par ruissellement imputable aux transports. En outre, les émissions de dioxyde de carbone des transports ont continué de progresser. Dans toutes les régions de l'OCDE, des échéances réglementaires ont été définies jusqu'en 2008 pour le respect d'objectifs de qualité de l'air et de plafonds d'émission, moyennant l'utilisation des meilleures technologies disponibles. De nombreux pays ont réformé la fiscalité et la tarification des transports de façon à mieux cibler les externalités environnementales et les encombrements, et à stimuler le développement des modes de transport moins préjudiciables à l'environnement. Pour encourager un recours accru aux transports collectifs, certains ont créé ou agrandi des réseaux de tramway ou de métro léger et augmenté la capacité

des services voyageurs sur les liaisons ferroviaires interurbaines. Seuls quelques pays ont adopté des politiques ciblées pour enrayer la tendance à l'étalement des villes et ses incidences sur l'environnement. En ce qui concerne la réduction des risques environnementaux liés aux transports maritimes, les pays de l'OCDE ont approuvé en 2001 un plan d'action pour lutter contre la navigation sous normes ; à l'échelon européen, il a été décidé en 2003 d'accélérer le retrait des navires à simple coque dans le transport de fioul. Néanmoins, tant que ce plan d'action n'est pas totalement opérationnel, la pollution des mers par le pétrole ou des matières dangereuses reste un risque. Il convient aussi de s'occuper sans plus attendre des effets sur l'environnement du transport aérien, qui connaît une expansion rapide et qui est déjà responsable de 11 % environ de la consommation d'énergie imputable aux transports dans leur ensemble. Il est impératif de mieux prendre en compte les transports dans l'aménagement urbain et d'utiliser les évaluations stratégiques de l'impact sur l'environnement dans la planification des transports.

**Énergie.** Sous l'impulsion du progrès technique, stimulé par une combinaison d'incitations par les prix et de mesures réglementaires et volontaires visant les bâtiments, les appareils et les moteurs électriques, l'utilisation de l'énergie est devenue plus efficace dans l'industrie, le secteur des ménages et le secteur commercial. Cela étant, une grande partie du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique reste inexploité, même lorsqu'il repose sur des solutions ayant un coût faible ou nul. Par exemple, dans la plupart des pays de l'OCDE, la consommation d'électricité en mode veille des appareils, notamment des appareils électroniques grand public, n'est toujours pas réglementée. En ce qui concerne la production et la transformation énergétiques, les forces du marché et les réformes réglementaires ont stimulé dans beaucoup de pays le remplacement du charbon par le gaz, avec à la clé des retombées favorables sur l'environnement. Les mesures fiscales, les certificats d'énergie renouvelable négociables et d'autres dispositions gouvernementales ont entraîné une rapide expansion des énergies renouvelables et un recours accru à la cogénération, au demeurant très peu développées au départ, ce qui a fait baisser l'intensité en carbone de la production énergétique et suscité de nouvelles réductions des émissions de dioxyde de soufre, de particules et d'autres polluants atmosphériques. En outre, plusieurs nouvelles initiatives de recherche ont été lancées récemment sur la viabilité et le rapport coût-efficacité du piégeage et du stockage du carbone. Les changements structurels, conjugués à l'amélioration de

l'efficacité énergétique, se sont traduits par un certain découplage entre la consommation d'énergie et la croissance économique. Cependant, de nouveaux progrès sont peu probables si des politiques et des mesures nettement plus ambitieuses ne sont pas adoptées, notamment en vue de mieux internaliser les coûts environnementaux dans les prix de l'énergie et d'accélérer la diffusion des technologies moins polluantes.

### **Améliorer les informations pour la prise de décision**

Le troisième objectif de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* met en avant la nécessité d'améliorer les informations pour la prise de décision, notamment en utilisant des indicateurs pour mesurer les progrès. Dans un souci de responsabilisation, beaucoup de pays de l'OCDE produisent des ensembles restreints d'indicateurs synthétiques choisis pour leur valeur communicative, et certains ont entrepris l'élaboration de perspectives environnementales. Le nombre de pays qui mènent des activités de collecte et de diffusion de données environnementales a augmenté, et les thèmes couverts par ces données se sont accrus. L'établissement régulier d'inventaires des émissions atmosphériques et la mise en place d'inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) opérationnels dans environ la moitié des pays de l'OCDE font partie des succès obtenus. Les technologies s'appuyant sur Internet sont de plus en plus utilisées pour notifier et échanger les informations sur l'environnement. Parallèlement, le recours aux études d'impact sur l'environnement, aux évaluations du rapport coût-efficacité et aux analyses coûts-avantages est de plus en plus répandu. Enfin, des accords ont été conclus en vue de soumettre dans un avenir proche certains pays non membres de l'OCDE aux examens environnementaux réalisés par l'Organisation.

Cependant, dans des domaines importants comme la biodiversité, les aspects économiques des performances environnementales et les risques liés aux contaminants toxiques, on manque toujours de données de qualité, ventilées par secteurs et utiles à l'action des pouvoirs publics. Des améliorations considérables doivent encore intervenir pour que les données soient disponibles en temps voulu et comparables entre les pays et dans le temps. Par ailleurs, beaucoup de pays ont de plus en plus de mal à faire face à la demande croissante d'informations environnementales en assurant la continuité des activités essentielles en matière de données.

### **Prendre en compte l'interface social-environnement**

Le quatrième objectif de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* met l'accent sur la nécessité de prendre en compte l'interface social-environnement. Les pays de l'OCDE ont continué à progresser de ce point de vue. Par exemple, des avancées sont intervenues en ce qui concerne la création d'un Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, les essais et l'évaluation des perturbateurs endocriniens, l'élaboration et la révision de lignes directrices pour les essais de produits chimiques, ainsi que la prévention des dangers liés aux accidents majeurs. Les pays de l'OCDE ont aussi accéléré les procédures d'essai et d'évaluation des substances chimiques produites en grandes quantités. La Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques qui font l'objet d'un commerce international est entrée en vigueur en février 2004, et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP) prendra effet en mai 2004. Quelques pays ont pris des mesures pour limiter l'exposition de groupes particulièrement sensibles aux produits chimiques dangereux et à la pollution atmosphérique.

Parmi les pays de l'OCDE, quelques-uns utilisent une partie du produit des taxes liées à l'environnement pour alléger le coût du travail, mais il reste à évaluer les effets sur l'emploi de cette approche de type « double dividende ». La plupart ont eu recours à différentes mesures – ajustement des tarifs, soutien direct des revenus, « chèques services », etc. – pour faire en sorte que les ménages à faible revenu aient accès à des services abordables dans les domaines de l'eau, de l'élimination des déchets et de l'énergie, tout en continuant de stimuler les améliorations sur le front de l'environnement. Dans leur majorité, les pays de l'OCDE ont fait des progrès du point de vue de l'information, de la participation, de l'accès à la justice en matière d'environnement et de l'éducation à l'environnement. En revanche, le bilan est mitigé en ce qui concerne l'accès aux informations environnementales lorsque celles-ci sont détenues par des ministères autres que celui de l'environnement ou par des organismes semi-publics.

### **Améliorer la gouvernance en matière d'environnement**

Le cinquième objectif de la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE* insiste sur la nécessité d'améliorer la



gouvernance et la coopération à l'égard de l'interdépendance environnementale à l'échelle planétaire. La gouvernance internationale en matière d'environnement a été renforcée par l'entrée en vigueur de plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement (AME). Les pays de l'OCDE ont ratifié un nombre plus élevé encore de conventions relatives à l'environnement, dont toutes ne sont pas encore entrées en application. Ils ont également appuyé l'adoption de mesures destinées à renforcer les mécanismes de contrôle ou d'examen de plusieurs conventions existantes et à améliorer la coopération entre les secrétariats des AME. Par ailleurs, on constate une tendance croissante à l'incorporation de dispositions environnementales dans les accords économiques – par exemple, dans des accords bilatéraux et régionaux sur les échanges et l'investissement et dans la Déclaration ministérielle de l'OMC de 2001 (Programme de Doha pour le développement). En revanche, la ratification d'un certain nombre d'accords internationaux portant sur la responsabilité pour les dommages causés à l'environnement n'a guère progressé.

Depuis 1998, les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE ont consacré environ 50 à 55 milliards d'USD par an à l'aide publique au développement (APD), dont quelque 5 à 6 milliards d'USD ont été affectés à des activités liées à l'environnement. Les pays du CAD s'attachent aussi à intégrer

systématiquement dans leurs activités centrales d'aide au développement des ripostes aux problèmes d'environnement telles que le changement climatique. En dépit de l'augmentation des investissements directs étrangers, les ressources actuellement mobilisées sont insuffisantes pour atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale tels que l'engagement pris à Johannesburg au sujet de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement.

En 2003, les pays de l'OCDE se sont accordés sur des approches communes pour la prise en considération des aspects environnementaux dans le cadre de l'octroi de crédits à l'exportation. Plusieurs d'entre eux ont depuis renforcé les obligations d'évaluation de l'impact sur l'environnement des projets bénéficiant de garanties de crédit à l'exportation, et pris d'autres mesures pour assurer une intégration transparente des objectifs d'environnement dans les décisions concernant la planification et le financement des projets. Ils ont également appuyé la mise en œuvre des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, y compris leur volet environnemental. L'application de systèmes de management environnemental et la publication de rapports environnementaux sont des pratiques qui ont pris de l'ampleur dans le secteur des entreprises des pays de l'OCDE, même si celles-ci sont peu nombreu-

## Encadré 2. Examens environnementaux de l'OCDE

Au moment de l'adoption de la Stratégie de l'environnement de l'OCDE, les ministres de l'Environnement ont demandé à l'OCDE de suivre sa mise en œuvre dans les pays membres de l'Organisation dans le cadre des Examens environnementaux et du programme sur les indicateurs d'environnement. Les Examens environnementaux étudient attentivement les efforts faits par les pays pour atteindre leurs objectifs d'environnement – ceux qu'ils ont définis au niveau national et ceux qui découlent de leurs engagements internationaux – et formulent à l'intention de chaque pays une cinquantaine de recommandations. Tous reposent sur une procédure d'« examen par les pairs ».

Le premier cycle du programme, qui a permis de soumettre chacun des pays de l'OCDE à un examen, s'est achevé en 2000. Le deuxième cycle aujourd'hui en cours, qui vise à stimuler une plus grande transparence en matière d'environnement, met davantage l'accent sur le recours aux indicateurs pour mesurer les performances, sur l'intégration des politiques environnementales, économiques et sociales pour parvenir à un développement durable, et sur l'examen des progrès accomplis au regard des engagements internationaux, dont les décisions et recommandations de l'OCDE. Une attention particulière est accordée à l'identification et à l'élimination des obstacles à la réforme des politiques dans les pays membres.

Les recommandations formulées dans les Examens sont présentées à l'occasion de conférences de presse qui sont généralement données par le ministre de l'environnement dans la capitale du pays examiné afin de sensibiliser l'opinion publique et les décideurs. Environ deux ans plus tard, une « réponse » officielle du gouvernement est publiée.

Plusieurs pays non membres ont été examinés (comme la Russie) ou le seront (comme le Chili et la Chine). Ce programme de l'OCDE a servi de modèle pour les examens environnementaux des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (dans le cadre du programme de la CEE-ONU) et débouché sur une coopération avec la CEPALC (pour l'Amérique latine) et la Banque asiatique de développement (pour l'Asie du Sud-Est).

ses à tenir systématiquement une comptabilité environnementale et à publier des rapports à ce sujet, et plus rares encore à faire certifier leurs rapports par des organismes tiers. ■

### Que reste-t-il à faire ?

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre des actions au niveau national répertoriées dans la *Stratégie de l'environnement de l'OCDE*, mais des mesures supplémentaires seront nécessaires pour les réaliser dans leur intégralité d'ici 2010. Plusieurs obstacles continuent d'entraver la réforme des politiques, notamment le manque d'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques économiques et sectorielles, la crainte de la perte de compétitivité ou de répercussions sociales, les lacu-

nes scientifiques et le déficit d'informations fiables et comparables. L'OCDE continuera d'aider ses pays Membres à mettre en œuvre sa *Stratégie de l'environnement* en leur fournissant des analyses sur la suppression de ces obstacles et en suivant leurs progrès au moyen d'indicateurs environnementaux et d'examen environnementaux par pays (voir encadré). ■

### Pour plus d'informations

Des informations supplémentaires concernant les travaux de l'OCDE sur l'environnement peuvent être obtenues par mail ([env.contact@oecd.org](mailto:env.contact@oecd.org)) ou auprès de :  
Helen Mountford  
e-mail : [Helen.Mountford@oecd.org](mailto:Helen.Mountford@oecd.org) ;  
tél. : 01 45 24 79 13.

## Références

- **Stratégie de l'environnement de l'OCDE pour les dix premières années du XXI<sup>e</sup> siècle** – disponible à l'adresse : [www.oecd.org/env/min/2001/index-fr.htm](http://www.oecd.org/env/min/2001/index-fr.htm).
- **Perspectives de l'environnement de l'OCDE (2001)**  
ISBN : 92-64-28615-2, € 75.00, US\$65.00
- **Stratégie de l'environnement de l'OCDE : Bilan en 2004** (à paraître en 2004)  
ISBN : 92-64-10781-9
- **Examens environnementaux de l'OCDE :**  
Allemagne, Islande, Portugal, Norvège (2001)  
Slovaquie, Japon, Italie, Royaume-Uni (2002)  
Pays-Bas, Pologne, Mexique, Autriche (2003)  
Canada, Espagne, Suède, Chili (à paraître en 2004)
- Pour en savoir plus sur les travaux de l'OCDE sur l'environnement : [www.oecd.org/env/](http://www.oecd.org/env/).
- Pour en savoir plus sur la réunion de 2004 des ministres de l'environnement des pays de l'OCDE : [www.oecd.org/envmin2004](http://www.oecd.org/envmin2004).

**Vous pouvez acheter en toute sécurité les publications  
de l'OCDE par l'intermédiaire de la librairie en ligne de l'OCDE**

[www.oecd.org/bookshop](http://www.oecd.org/bookshop)

Les Synthèses de l'OCDE sont préparées par la Division des relations publiques,  
Direction des relations publiques et de la Communication.

Elles sont publiées sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

## Où nous contacter ?

**ALLEMAGNE**

Centre de l'OCDE  
de BERLIN  
Albrechtstrasse 9/10  
D-10117 BERLIN  
Tél. : (49-30) 2888353  
Fax : (49-30) 28883545  
E-mail :  
berlin.contact@oecd.org  
Internet :  
[www.oecd.org/deutschland](http://www.oecd.org/deutschland)

**ÉTATS-UNIS**

Centre de l'OCDE  
de WASHINGTON  
2001 L Street N.W.,  
Suite 650  
WASHINGTON D.C. 20036-4922  
Tél. : (1-202) 785 6323  
Fax : (1-202) 785 0350  
E-mail :  
washington.contact@oecd.org  
Internet : [www.oecdwash.org](http://www.oecdwash.org)  
Toll free : (1-800) 456 6323

**FRANCE**

Siège de l'OCDE de PARIS  
2, rue André-Pascal  
75775 PARIS Cedex 16  
Tél. : (33) 01 45 24 81 81  
Fax : (33) 01 45 24 19 50  
E-mail : [sales@oecd.org](mailto:sales@oecd.org)  
Internet : [www.oecd.org](http://www.oecd.org)

**JAPON**

Centre de l'OCDE de TOKYO  
Nippon Press Center Bldg  
2-2-1 Uchisaiwaicho,  
Chiyoda-ku  
TOKYO 100-0011  
Tél. : (81-3) 5532 0021  
Fax : (81-3) 5532 0036/0035  
E-mail : [center@oecdtokyo.org](mailto:center@oecdtokyo.org)  
Internet : [www.oecdtokyo.org](http://www.oecdtokyo.org)

**MEXIQUE**

Centre de l'OCDE  
du MEXIQUE  
Av. Presidente Mazaryk 526,  
Colonia: Polanco,  
C.P. 11560  
MEXICO D.F.  
Tél. : (00.52.55) 5281 3810  
Fax : (00.52.55) 5280 0480  
E-mail :  
[mexico.contact@oecd.org](mailto:mexico.contact@oecd.org)  
Internet : [www.rtn.net.mx/ocde/](http://www.rtn.net.mx/ocde/)

Les Synthèses de l'OCDE sont disponibles sur le site Internet de l'OCDE

[www.oecd.org/publications/Pol\\_brief/index-fr.htm](http://www.oecd.org/publications/Pol_brief/index-fr.htm)